



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 18 avril 2023 à 20 heures 30 minutes
Mairie d'Aignan

Présents :

M. BARATAULT Philippe, M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LAGARDE Michel, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme PESQUIDOUX Valérie, Mme SARNIGUET Chantal

Procuration(s) :

Mme TOUJA Noémie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal, M. CHANUT Michel donne pouvoir à M. LETELLIER Patrick, M. AURENSAN Michel donne pouvoir à M. GARCIA Grégory, Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. BARNADAS Mathieu

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. AURENSAN Michel, M. CHANUT Michel, Mme DALY Géraldine, Mme TOUJA Noémie

Secrétaires de séance : M. BARNADAS Mathieu, Mme PESQUIDOUX Valérie

Président de séance : M. PÉRÈS Gérard

M. le Maire déclare la séance ouverte demande la nomination de deux secrétaires de séance, et rappelle l'ordre du jour.

- **Vote Budget primitif 2023 Commune - 81400**
- **Leg d'Andrew Mackay à la Commune d'Aignan**
- **Demande de salle pour des cours de yoga – Association MILAREPA**
- **Questions diverses**

M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour d'un point concernant le rachat de l'Encantada pour un Boulanger.

Accord de l'assemblée.

Mr le Maire introduit la séance en indiquant avoir envoyé une invitation à messieurs Lagarde, Aurensan, Chanut, Barnadas, Garcia et Baratault. Mr le Maire lit l'invitation suite à l'échange entre Mme Sarniguet et Mr Chanut.

Ces rencontres individuelles, ont fait remonter un manque de communication partagé ainsi que des agressions verbales des uns et des autres. Mr le maire indique qu'il est nécessaire de travailler ensemble, des enjeux importants nous attendent avec Petites Villes de Demain (On pense notamment à l'installation d'un boulanger) et l'harmonisation au niveau de la Communauté de Communes. Tous ceux qui veulent s'impliquer sont les bienvenus.

Les agressions verbales ne sont plus tolérables.

Les aignonais aimeraient que le village avance.

Mrs Lagarde et Baratault précisent que le travail des commissions aurait pu être fait avant.

Mr Barnadas demande pourquoi Mr Chanut est cité, réponse est faite que c'est parce que c'est Mr Chanut et Mme Sarniguet qui ont proposé ces rencontres individuelles.

Mme Sarniguet a approuvé, d'où le fait que l'invitation soit arrivée après 21h le samedi soir.

1- Vote budget primitif 2023 Commune - 81400

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Yves DARBAS, président de la commission des Finances et Mme Chantal SARNIGUET 1ère adjointe, qui présentent le budget primitif 2023 de la commune, à savoir :

1) Section de fonctionnement équilibrée en recettes et dépenses à 1 610 726,28 €**RECETTES**

70 – Produits des services, domaine	60 761,00 €
73 – Impôts et taxes	93 214,44 €
731 – Impositions Directes	394 720,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	348 414,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	140 710,00 €
76 – Produits financiers	15,00 €
77 – Produits exceptionnels	23 790,50 €
013 – Atténuations de charges	2 510,00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté	546 591,34 €
TOTAL	1 610 726,28 €

DEPENSES

011 – Charges à caractère général	347 350,00 €
012 – Charges de personnel	374 950,00 €
014 – Atténuations de produits	2 300,00 €
65 – Autres charges de gestion	207 620,25 €
66 – Charges financières	6 444,67 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	164 667,83 €
023 – Virement à la section d'investissement	467 393,53 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	39 000,00 €
TOTAL	1 610 726,28 €

2) Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 627 426,85 €**DEPENSES**

16 – Remboursement d'emprunts	70 253,70 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €
23 – Opérations d'équipement	501 407,15 €
(Opération 105 : 12 101,84€ / Opération 106 : 99 476,91€ / Opération 124 : 12 000,00€ / Opération 133 : 10 000,00€ / Opération 134 : 1 500,00€ / Opération 137 : 32 000,00€ / Opération 141 : 20 000,00€ / Opération 146 : 6 000,00€ / Opération 155 : 2 200,00 € / Opération n°156 : 30 000,00€ / Opération n°158 : 10 760,00€ / Opération n°159 : 38 000,00€ / Opération n°161 : 40 000,00€ / Opération n°163 : 5 000,00€ / Opération n°164 : 4 368,40€ / Opération n°165 : 28 000,00€ / Opération n° 166 : 10 000,00€ / Opération n°168 : 50 000,00€ / Opération n°169 : 25 000,00€ / Opération n°170 : 5 000,00€ / Opération n°171 : 60 000€)	
001 - Déficit d'investissement reporté	12 862,01 €
Restes à réaliser	40 903,99 €
TOTAL	627 426,85 €

RECETTES

10222 – FCTVA	32 388,68 €
10226 - Taxe d'aménagement	6 500,00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	53 766,00 €
040 - Opérations d'ordre	39 000,00 €
13 – Subventions	26 378,64 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	467 393,53 €
TOTAL	627 426,85 €

Mr Barnadas ajoute qu'il a rencontré Mme Sarniguet et Mr Pérès dimanche, il espère que dans l'avenir cela ira mieux. Il s'attendait cependant à une autre introduction. Les torts sont partagés des uns et des autres.

Mr Barnadas indique être déçu.

Mme Sarniguet parle d'un travail partagé. Mr Pérès indique que le travail se verra dans les actes. Tout le monde est sur la même longueur d'onde.

Mr Barnadas est déçu, il lui semble que la discussion et le partage ne soient pas partagés.

Mr Lagarde prend la parole et revient sur le fait que le travail sur le budget s'est fait très tardivement. Il indique qu'il faut travailler bien et reproche à Mr le Maire de ne pas prendre en considération leurs avis.

Mr le Maire indique que tous les élus ont été invités aux réunions Petites Villes de Demain. Il indique qu'il y a eu depuis début décembre 5 commissions bâtiments et 5 commissions des finances dont deux conjointes pour bien caler les projets bâtiments et financiers.

Deux réunions, en petits groupes de travail, uniquement sur les projets destinées à l'ensemble des élus ont été effectuées.

Chacun comptera sa participation.

Mr Darbas veut que tout le monde avance main dans la main, pour les Aignanais. Il ne reproche rien aux humains, le village a besoin d'avancer. Il reconnaît des torts partagés.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de voter le budget primitif 2023 de la commune. A la demande de plus d'un tiers des membres de l'assemblée (Mrs Lagarde, Baratault, Garcia, Letellier et Barnadas), il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De voter par 7 voix contre, 7 voix pour et 1 vote blanc. Le budget principal de la commune n'est pas adopté.

VOTE : Rejetée

2 - Legs d'Andrew Mackay à la Commune d'Aignan

Mr le Maire expose à l'assemblée que Mr Andrew Mackay a fait part, dans son testament déposé à l'étude de Maître Bounel, de son souhait de léguer à la commune son bien immobilier situé 16, place du Bourguet à Aignan ainsi que son véhicule de marque Renault modèle Modus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, conformément à l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales :

- d'accepter le legs de Monsieur Andrew Mackay ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tous documents s'y rapportant. La Commune d'Aignan supportera tous les frais pouvant en découler.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Convention de mise à disposition de salle - Association Yoga Milarepa

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande émanant de Mr Jérôme BRETTEES, Président de l'association MILAREPA qui souhaite la mise à disposition d'une salle pour des séances de YOGA.

Actuellement une quinzaine d'administrés d'Aignan sont intéressés pour participer à ces séances.

Monsieur le Maire ajoute que l'ancienne salle des fêtes pourrait être mise, gratuitement, à sa disposition le jeudi soir à partir de 18h30.

Le Conseil Municipal, entend l'exposé du Maire :

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire

√ à mettre gratuitement, à disposition de Monsieur Jérôme BRETTEES, Président de l'association MILAREPA, l'ancienne salle des fêtes, pour donner des séances de YOGA, pour la période du 01 Mai 2023 au 01 Mai 2024.

√ à signer la convention devant intervenir.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 – Encantada

Mr le Maire indique que le lundi 17 Avril a eu lieu une rencontre avec Mme Sarniguet, Mme Saiter et Mr Terrain. Une prise de contact est faite avec Petites Villes de Demain. Une rencontre est fixée à ce jeudi 20 Avril avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie.

Mr le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'initier la démarche et explique qu'il faut rester prudent et se faire accompagner de personnes qui ont les compétences dans le domaine.

Mr Baratault demande comment faire au bout des 8 ans si l'investissement n'est pas abouti ?

Réponse est faite que la commune est limitée en compétences et financements, d'où le fait de se faire accompagner et aider par la CCAA, le pays du Val d'Adour et l'EPFO.

Mr Baratault souhaite être convié aux réunions Petites Villes de Demain. Mme Sarniguet indique qu'une

réunion sera programmée le 11 Mai 2023 à 10h.

Questions diverses

-Enquête publique PLUI :

3 permanences à Aignan : - le lundi 24 Avril de 9h à 12h
- le jeudi 04 Mai de 14h à 17h
- le mercredi 17 Mai de 9h à 12h

Un registre numérique est disponible sur internet ainsi qu'un registre papier disponible en mairie.

Mr Barnadas demande s'il est possible de faire une réunion pour le règlement. Mmes Pesquidoux, Sarniguet et Mr Darbas souhaitent participer.

Mr Barnadas s'en occupe.

-Office du Tourisme :

L'office du tourisme sera présent à Aignan tous les matins de Juin Juillet et Août dans les bureaux de la Communauté de Commune avec une projection d'ouverture à plus long terme. (2024)

-Commission Aménagement Urbain :

A la demande de Mr le Maire, et convenu avec Mr Letellier, la prochaine Commission se réunira 25 Avril 2023 à 19h30.

-Conseil Communautaire :

Prochain Conseil Communautaire le 11 Mai à 20h à la salle polyvalente d'Aignan avec une présentation de l'entreprise Pierre Fabre.

-Baignade :

Tous les maîtres-nageurs sont recrutés. La piscine sera ouverte tous les jours sauf le dimanche.

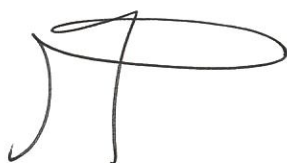
Mr Barnadas demande si la réunion Petites Villes de Demain du 04 Mai est ouverte aux élus ? La réponse est oui.

Un pot sera offert par la commune.

Les secrétaires de séance,

Fait à AIGNAN
Le Maire,

Valérie PESQUIDOUX



Mathieu BARNADAS



Gérard PÉRÈS

